

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

Remerciements

Ces remerciements ouvrent tout naturellement la série des bulletins de la nouvelle magistrature municipale.

Ce bulletin a d'ailleurs fait l'objet, pendant la campagne électorale, de quelques attaques. C'était, paraît-il, un instrument de propagande entre les mains de la Municipalité. Tel n'est pas notre avis et nos lecteurs seront unanimes à reconnaître que jamais la polémique n'a eu sa place dans ce journal qui est resté strictement d'informations. Nous ne nous départirons pas de cette ligne de conduite et nous continuerons, comme par le passé, à tenir la population au courant des faits et gestes de la vie municipale.

En principe, si rien ne vient modifier la loi actuelle, c'est jusqu'en 1953 que la présente Municipalité doit rester en place. C'est une période longue, pendant laquelle beaucoup de choses devront être faites et nous ne voulons pas attendre la campagne électorale, dans 5 ans 1/2, pour rendre compte des réalisations. C'est au fur et à mesure que nos concitoyens seront tenus au courant. C'est plus rationnel, c'est plus honnête, et la dépense du bulletin qui, comme je l'ai dit au cours des réunions publiques, s'élève à environ 300.000 francs par an, pèse peu lourdement, eu égard aux services rendus, dans un budget comme celui de la ville de Saint-Cloud.

Les premières lignes de ce numéro doivent être des remerciements que l'ancienne Municipalité, qui a été totalement reconduite par la volonté des électeurs, est heureuse d'offrir à ses concitoyens.

Cette confiance, renouvelée par un vote massif, est pour nous la meilleure des récompenses.

Les résultats des élections ont été placardés sur les murs et vous les retrouverez plus loin; ils sont éloquents et montrent que la liste d'union, déjà large en juillet 1945, complétée par des hommes nouveaux, pleins de dynamisme, et de tendances plus variées, est bien le reflet de l'opinion de la grosse majorité des citoyens.

Nos lecteurs connaissent, précisément parce qu'ils ont lu attentivement notre bulletin, notre programme. Ils connaissent les besoins de leur ville et toutes les améliorations qu'il y a à apporter.

Nous avons la ferme intention, malgré les difficultés présentes et à venir, de réaliser le plus que nous pourrons de ce programme, sans cependant compromettre pour cela l'équilibre de nos finances. Il faudra donc que nous continuions à résister à l'esprit démagogique et que nous nous contentions des seules réalisations nécessaires et financièrement possibles, car c'est là toute la question de l'Administration Municipale. Cette fois, les élections ont revêtu un caractère politique, mais cette période est passée et c'est avec un esprit d'union, en dehors de tout souci partisan et au service de l'idéal Républicain et Démocratique que les administrateurs honnêtes et compétents que nous prétendons être, sont bien décidés à œuvrer pour le plus grand bien de notre ville.

Le Maire,
F. CHAVETON.

RÉSULTATS des Elections Municipales du 19 Octobre 1947

Liste du Rassemblement du Peuple Français
Suffrages obtenus : 141.098 - Suffrages de liste : 5.225

Liste du Rassemblement Républicain et d'Action Municipale
Suffrages obtenus : 30.986 - Suffrages de liste : 1.147

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	TOTAUX DES SUFFRAGES ET DES SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	RÉSULTATS
CHAVETON Francis	5.303	2.245	7.548	ELU
DEVEZE Michel	5.267	1.399	6.666	ELU
LAROUÉ Henri	5.265	1.399	6.664	ELU
MONSEL Raymond	5.244	1.274	6.518	ELU
ROLLIN Gaston	5.335	1.639	6.974	ELU
SCHREDER Jean	5.250	591	5.841	ELU
LAURENCE Anselme	5.247	104	5.351	ELU
COLIN André	5.263	135	5.398	ELU
MARIN Jean	5.218	162	5.380	ELU
PETIT Marcel	5.248	153	5.401	ELU
POULET Georges	5.217	62	5.279	
DUCROS Robert	5.263	145	5.408	ELU
CHAUVEAU Roger	5.229	110	5.339	ELU
PERNOT Henri	5.192	106	5.298	
BEAUFOCHER Raymond	5.230	231	5.461	ELU
BROWAEYS Pierre	5.213	53	5.266	
LORRAIN Marguerite	5.081	228	5.309	
POUSSEUR Henri	5.203	119	5.322	
BERGER André	5.215	253	5.468	ELU
VIVOLAS René	5.172	109	5.281	
DISCOUR Louis	5.223	211	5.434	ELU
OBLE Julien	5.247	170	5.417	ELU
DUPLAN Guillaume	5.203	113	5.316	
DURIS Louis	5.039	34	5.073	
LAPLANCHE Germaine	5.235	245	5.480	ELUE
COUSIN Jean	5.257	58	5.315	
CLEMENTEL Gilbert	5.241	100	5.341	ELU

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	TOTAUX DES SUFFRAGES ET DES SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	RÉSULTATS
LE GUEN Jean	1.273	490	1.763	ELU
MONNIER André	1.342	382	1.724	ELU
FINELLE Robert	1.194	272	1.466	ELU
BILLARD Léon	1.180	224	1.404	
BOUVY Jean	1.212	171	1.383	
BRIAIS André	1.106	14	1.120	
BRIOIS André	1.119	24	1.143	
BRUNETEAUD Denise	1.176	154	1.330	
CAPDEVIELLE Irène	1.090	12	1.102	
CARIDROIT Fernand	1.199	69	1.268	
CATELAIN Emile	1.152	75	1.227	
DELSAUT François	1.166	183	1.349	
DORMOY DE LA HARPE Pierre	1.227	43	1.270	
DUMAS Charles	1.146	56	1.202	
FABRIZI François	1.122	38	1.160	
FRANÇOIS Robert	1.111	20	1.131	
GIRAUDIER Robert	1.109	21	1.130	
GLUCK Georges	1.118	53	1.171	
JOSSET Daniel	1.115	7	1.122	
JOUANIQUE Hélène	1.064	4	1.068	
LAUDINET Pierre	1.096	24	1.120	
LEFEBVRE Raymond	1.113	7	1.120	
MARAIIS Suzanne	1.088	28	1.116	
MIGLIOLI Louis	1.109	20	1.129	
MONTEL Henri	1.119	48	1.167	
PREVOST Henri	1.108	15	1.123	
PROST François	1.132	37	1.169	

Liste d'Union Républicaine et Résistante et de Défense des Intérêts Communaux

présentée par le Parti Communiste Français
Suffrages obtenus : 47.037 - Suffrages de liste : 1.742

GALATAUD Roger	1.793	779	2.572	ELU
CONSTANTIN Robert	1.789	738	2.527	ELU
NOSLEY Monique	1.759	682	2.441	ELUE
COMEAU Jacques	1.739	643	2.382	ELU
POTTIER Henri	1.754	581	2.335	ELU
DEGROLIÉ Georgette	1.732	25	1.757	
CADET Pierre	1.751	93	1.844	
BERTHELOT Marie	1.725	20	1.745	
DUCHESNE Léon	1.786	71	1.857	ELU
CORTOT Jean	1.747	43	1.790	
BOILLET Raymond	1.739	19	1.758	
MAILFERT Gabrielle	1.729	14	1.743	
DESPLANQUES Georges	1.735	49	1.784	
GUEDON Patrice	1.775	64	1.839	
LANGEVIN Robert	1.744	23	1.767	
CHAPRON Jean	1.739	28	1.767	
RIDARD Pierre	1.733	9	1.742	
CHEROUVRIER Camille	1.732	3	1.735	
NARDY Henri	1.733	16	1.749	
BAROIS Nelly	1.725	9	1.734	
GROZATIER Célestin	1.734	22	1.756	
DEROQUET Joséphine	1.711	17	1.728	
DUCŒURJOLY Robert	1.735	22	1.757	
SUZANNE Laure	1.717	7	1.724	
BONNARD Gaston	1.729	11	1.740	
THENAZY Pierre	1.726	9	1.735	
GOUFFAULT Lucien	1.726	6	1.732	

Liste du Mouvement Républicain Populaire et d'Action Civique

Suffrages obtenus : 9.335 - Suffrages de liste : 345

PRUD'HOMME Adrien	417	69	486	
NOEL André	389	78	467	
VINCEY Jean	398	73	471	
LOREAU Paulette	337	57	394	
LAPÉL Robert	356	43	399	
ROY Marie	325	7	332	
BOUVIER Julien	357	11	368	
JAFFREY Yves	331	5	336	
GRASSOT Pierre	331	3	334	
LANDRE René	382	16	398	
PENOTET Henri	349	9	358	
GIRARD René	372	7	379	
VIGNON Eugène	331	9	340	
MULARD Jean	356	3	359	
NOBLEMAIRE Georges	352	8	360	
BERLIOZ Jean	322	2	324	
LEPALLIER Charles	323	1	324	
GARSON René	320	3	323	
LEFEVRE Germaine	303	2	305	
VILIEREZ Suzanne	318	0	318	
BOURLON Lucien	310	1	311	
JEHAN Eugène	320	3	323	
RICHEL Pierre	344	1	345	
CALMEL Henri	347	5	352	
COLTEE Georges	326	4	330	
GELLY Hubert	337	8	345	
POCHARD Henri	382	35	417	

Élection du Maire, des Adjointes et du Secrétaire de Conseil

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique, à la mairie, le vendredi 24 octobre, à 21 heures, a procédé à l'élection d'un secrétaire, du maire et des adjoints.

Ont été élus :

Secrétaire : M. Michel DEVEZE, par 18 voix sur 26 votants, 8 bulletins blancs.

Maire : M. Francis CHAVETON, par 18 voix sur 26 votants.

(M. GALATAUD, non candidat, a obtenu 6 voix). Deux bulletins blancs ont été trouvés dans les enveloppes.

1^{er} **Adjoint :** M. Henri LAROUÉ, par 18 voix sur 26 votants, 8, bulletins blancs.

2^e **Adjoint :** M. Raymond MONSEL, par 18 voix sur 26 votants, 8 bulletins blancs.

3^e **Adjoint :** M. Gaston ROLLIN, par 18 voix sur 26 votants, 8 bulletins blancs.

4^e **Adjoint :** M. Jean SCHREDER, par 18 voix sur 26 votants, 8 bulletins blancs.

Au cours de cette séance, M. LE GUEN a présenté le vœu suivant qui a été adopté par le Conseil, après discussion :

« Le Conseil Municipal de Saint-Cloud, réuni en séance publique, le vendredi 24 octobre 1947, adresse à M. Vincent AURIOL, Président de la République, l'expression de son respectueux dévouement et proclame son attachement indéfectible à la République Française, laïque, sociale et démocratique. »

Un extrait du registre des délibérations a été adressé à M. le Président de la République.

Le Service Social Municipal

Le *Bulletin Municipal* ne parle pas souvent du Service Social de la Mairie. Devons-nous en conclure que l'activité de ce service est tellement réduite qu'il y a peu de choses à en dire ? Ce serait une grave erreur de le croire. Au contraire, nous n'hésitons pas à déclarer que le Service social est un des organismes les plus importants de nos services municipaux.

Les attributions des Mairies tendent de plus en plus à se développer et, pour les motifs les plus divers, chacun est contraint de s'y adresser. C'est une conséquence des conditions de vie de notre temps, qui nous font dépendants les uns des autres et nous obligent à avoir recours à tout un ensemble d'organismes les plus variés pour satisfaire des besoins toujours accrus.

En face des complications de la vie, par suite des circonstances actuelles, beaucoup de nos concitoyens sont déroutés, effrayés, écrasés sous le poids des exigences administratives et, dans bien des cas, ceux qui ont le plus besoin et aussi le plus de droits à obtenir une aide, à solliciter un appui, préfèrent tout abandonner, plutôt que de constituer un dossier qui va leur demander lettres et démarches, dont ils savent très bien qu'ils sont incapables d'en sortir, n'ayant pas le temps matériel de s'en occuper.

A ceux-là, souvent les plus intéressants, en tout cas les plus socialement faibles, le Service social apporte son dévouement, sa compétence, sa connaissance des exigences administratives et les moyens de les satisfaire.

Pour ceux qui ignorent tout de la question, nous allons donner ci-après quelques aperçus des activités de notre service social municipal. On jugera mieux quand on connaîtra ces différentes activités, l'intérêt capital que présente ce service.

Pour plus de clarté, classons :

Maternité :

Les visites prénatales et les examens médicaux sont assurés dans le cadre de la Sécurité Sociale par l'intermédiaire d'une assistante sociale qui se rend à domicile pour donner tous renseignements et conseils à la future maman.

Actuellement, plus de 200 visites prénatales et de surveillance sont faites tous les mois.

Première enfance :

Des consultations de nourrissons assurées par le Dr LOUIN, assisté d'une infirmière diplômée, permettent, chaque quinzaine, à la jeune maman, de faire suivre le nouveau-né. Elle y trouve, avec de sages conseils, l'appui nécessaire à son inexpérience.

Ces consultations sont données 20, rue du Docteur-Desfossez et au dispensaire des Coteaux, rue Albert-1^{er}.

Enfance :

Pour l'enfance et l'adolescence existe le Contrôle médical scolaire qui, par des examens méthodiques, visites médicales, pesées, cuti-réactions, radiographies, suit attentivement l'état sanitaire de nos jeunes écoliers.

Au cours de l'année scolaire 1946-47, 1.800 enfants ont été examinés, 1.600 ont subi la vaccination antivaricelleuse, 244 ont reçu la vaccination antidiphthérique et antitétanique associée.

Maladie :

Consécutivement au contrôle scolaire, notre Service social fait œuvre amicale dans les familles éprouvées par la maladie de l'enfant, du père ou de la mère.

D'accord avec le médecin de famille avec qui notre service travaille en liaison étroite et en dehors du contrôle scolaire, 150 enfants ont été conduits en 1947 à des consultations de spécialistes (ophtalmologistes, otorhino-laryngologistes, spécialistes pulmonaires, neuro-psychiatres infantiles). 28 enfants ont été placés en préventorium, 3 adolescents en maison de repos, 6 adultes en maison de repos ou en sanatorium, 4 enfants en maison de rééducation. Ceci, avec le minimum de frais pour les familles, en utilisant les prises en charge de la Sécurité Sociale et celle de l'Assistance Médicale gratuite de la Préfecture pour couvrir les frais d'hospitalisation et en ayant recours, soit aux employeurs, par l'intermédiaire du Service Social des Caisses de compensations, soit au Service social des entreprises pour participation aux frais de trousseaux, si lourds à l'heure actuelle.

Viennent ensuite les placements en colonies sanitaires avec prise en charge de la Sécurité Sociale et participation aux frais de séjour, à raison de 80 % par cet organisme. Nous avons envoyé, cet été, 11 enfants en Forêt Noire, à Saint-Honoré-les-Bains, etc...

De pair avec les colonies sanitaires marchent les colonies de vacances pour les enfants non déficients mais ayant besoin d'une cure d'air, de bonne nourriture, qui leur permet de se reposer de l'effort de l'année scolaire qui s'achève et de reprendre des forces en prévision de celles à venir.

Nous ne mentionnerons *Charbonnière* que pour souligner que sa mise au point : *visites médicales, vaccinations, aide pour les trousseaux insuffisants*, relève de notre Service social.

D'autre part, suivant les désirs des parents, nous avons organisé 45 placements de vacances, soit dans des familles, soit dans des œuvres spécialisées en ce genre, répondant aux conditions d'âge des enfants et aux convenances de chacune des familles intéressées. Nous avons obtenu, à titre individuel pour ces familles, des participations importantes de la Caisse d'Allocations Familiales.

Education :

1° Orientation professionnelle :

A la fin de leurs classes, couronnée soit par le certificat d'études, soit par le brevet élémentaire, soit par tout autre examen, nos jeunes écoliers ou étudiants sont orientés, les uns vers une école professionnelle, les autres vers un apprentissage artisanal ou d'entreprise.

En 1947, 15 enfants ont été amenés à l'orientation professionnelle ou placés par nos soins ;

2° Enseignement ménager :

Des cours d'enseignement ménager pour la formation des futures mères de famille ou pour le perfectionnement de celles qui luttent contre les difficultés de la vie actuelle sont organisés par la Caisse de Compensation et avec le concours de notre Service social : cours pratiques de coupe, couture, cuisine, hygiène, puériculture.

35 jeunes filles ont suivi régulièrement les cours en 1946-47 ; 45 les ont repris en octobre 1947.

20 mères de famille les ont suivis au cours de l'année 1946-47 ; 12 les ont repris en octobre 1947.

10 jeunes écolières viennent au cours du jeudi matin.

Signalons encore le service d'aide aux mères ou auxiliaires familiales, combien apprécié des mamans si surmenées à l'heure actuelle. Depuis octobre 1946, à la suite de dépistage fait par notre Service social, 15 à 20 auxiliaires familiales ont partagé avec ces mamans les soins du ménage, de la cuisine et des enfants, avec ou sans participation financière des familles, suivant les cas.

Par ailleurs, le Service social cherche à aider avec plus d'efficacité encore les isolées :

— Les filles-mères pour lesquelles nous constituons tous les dossiers, demandant les allocations prévues pour elles, en vue de leur faire obtenir les allocations prénatales, les indemnités journalières de la Sécurité sociale, l'hospitalisation et l'accouchement gratuits, la prime à la première naissance, par la Caisse d'Allocations Familiales, l'allocation d'enfants secourus plus le salaire unique versé par la Caisse d'Allocations Familiales si la mère travaille, la participation aux layettes, les allocations d'assistance à la famille, les placements des enfants pour permettre à la mère de retravailler quand celle-ci n'a pas de famille pour s'occuper du bébé.

Notre service a ainsi soutenu et encouragé 13 jeunes mères et nous avons la satisfaction de dire que toutes aiment leur enfant, travaillent courageusement pour l'élever, trouvent dans leur famille un appui ou, si elles sont sans parent, dans la nourrice qui s'occupe du bébé, une mère à la fois pour elles et pour l'enfant.

Reste la grande détresse de l'heure : les vieillards que le coût ascendant de la vie rend nécessaire malgré la retraite des vieux travailleurs et la retraite des Assurances Sociales, toujours lente à venir, étant donné le nombre des ayants-droit et les formalités administratives qui nous obligent à compléter les dossiers et souvent à réitérer les demandes.

Avec le concours de personnes dévouées, la Municipalité a créé le parrainage des vieillards qui vient paraître avec quelques dons en nature et en argent (vestiaire, bois, etc...), ce qui est par trop insuffisant, en même temps qu'il apporte à nos anciens un appui moral, en fournissant à des jeunes l'occasion de se dévouer, en aidant, en visitant ceux que l'âge rend socialement faibles.

Une question nous préoccupe vivement : c'est le vestiaire. L'année 1946-47 a permis au Service social, grâce aux dons de la Croix-Rouge, de faire quelques distributions intéressantes : objets de layette, surtout couches, barboteuses, robes d'enfants, chaussures, vêtements pour hommes : chemises, chaussettes, pyjamas, etc...

L'Association d'aide aux victimes de la guerre, après enquêtes faites par nos assistantes, a distribué une quarantaine de manteaux aux femmes ou mères des victimes de la guerre.

L'Entr'Aide Française nous a permis aussi, grâce à ses vestiaires, de soulager maintes misères.

Enfin notre Service social a frappé à la porte du vestiaire départemental pour les enfants de nos écoles : orphelins de guerre ou orphelins tout court, dont la situation le justifiait.

Mais tout ceci est encore bien insuffisant et nous comptons pouvoir bientôt améliorer ce secteur sérieusement. En premier lieu, nous nous occupons actuellement de réorganiser un service de layettes.

On voit d'après cette énumération que le Service social assume un travail considérable et encore l'énumération qui vient d'être faite n'est qu'un aperçu des services rendus. S'il fallait, en effet, enregistrer tout ce que les familles obtiennent grâce aux démarches, conseils, etc., de nos assistantes, il faudrait des pages.

Nous voudrions cependant demander au Service social encore davantage en lui donnant les moyens de faire plus.

Nous envisageons particulièrement de le mettre à même d'apporter une aide plus efficace à tous ceux que l'âge met en position d'infériorité en face de notre vie maintenant si compliquée.

Une secrétaire sera dorénavant spécialement chargée de toutes les questions intéressant la retraite des Vieux Travailleurs, l'Aide aux Economiquement Faibles, les demandes de liquidation de retraite d'assurances sociales, etc...

Toutes les fois que cela sera nécessaire, elle se mettra entièrement à la disposition de tous ceux qui s'adresseront à elle pour leur faciliter l'établissement de leurs demandes et la constitution des dossiers exigés.

En cas de besoin, elle les accompagnera dans les différents services de la mairie pour leur faire donner satisfaction toutes les fois que cela sera possible.

Pour faciliter l'accès du Service social à tous nos « Anciens », des transformations vont être apportées à la disposition des bureaux et le Service social sera prochainement installé au rez-de-chaussée de la mairie.

Le « Parrainage des Vieillards » aura là, lui aussi, son bureau, où pourront s'adresser tous ceux qui désirent solliciter une aide, un coup de main, un service.

Une parfaite liaison entre tous ces dévouements permettra une action efficace pour rendre moins durs à nos chers Anciens, les jours difficiles que nous traversons et leur témoigner la preuve que, non seulement ils ne sont pas délaissés, mais au contraire qu'ils sont toujours considérés comme les bâtisseurs de notre pays et que, à ce titre, ils ont droit à toute notre affectueuse sollicitude.

Médaille de la Famille française

Dans notre numéro 19 de juin 1947, sous la rubrique « Fête des Mères », nous rappelions, pour les personnes qui avaient formulé une demande de Médaille de la Famille Française et qui n'avaient pas obtenu satisfaction, que cette distinction honorifique était accordée par décret sur proposition du Ministre de la Population.

Nous pensons qu'il est utile de porter à la connaissance des personnes intéressées par cette question, le texte intégral d'un décret en date du 22 octobre 1947, inséré au *J. O.* du 31 octobre, réformant le régime de la Médaille de la Famille Française. Voici le décret :

Santé publique et population

Décret n° 47-2109, du 22 octobre 1947, réformant le régime de la Médaille de la Famille Française

Le Président du Conseil des Ministres,

Sur le rapport du Ministre de la Santé et de la Population,

Vu le décret validé n° 3.301 du 13 décembre 1943, réformant le régime de la Médaille de la Famille Française, modifié par le décret n° 47-1000, du 4 juin 1947;

Vu l'ordonnance n° 45-323, du 3 mars 1945, relative aux associations familiales et constatant la nullité de l'acte dit loi du 29 décembre 1942;

Vu le décret n° 45-0134, du 24 décembre 1945, relatif aux attributions du Ministre de la Population;

Vu le décret n° 46-101, du 19 janvier 1946, relatif à l'organisation du Ministère de la Population.

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La Médaille de la Famille Française est une distinction honorifique accordée, dans les familles françaises, aux mères qui ont dignement élevé de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leur mérite et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Ne peuvent obtenir cette distinction que les mères de famille de nationalité française, dont le mari et les enfants sont Français, et qui, par leurs soins éclairés, leur activité laborieuse, leur dévouement et leur exemple, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales, et leur inspirer le sentiment de l'honneur, l'amour du travail, l'attachement au foyer et le souci de leurs devoirs sociaux et patriotiques.

ART. 2. — La Médaille de la Famille Française comporte trois modèles. Le modèle de bronze est accordé aux mères de famille répondant aux conditions prévues à l'article 1^{er} du présent décret, lorsqu'elles ont, ou eu cinq enfants légitimes simultanément vivants.

Lorsque les mêmes conditions étant remplies, le nombre des enfants est de huit, la médaille porte le nom de Médaille d'Argent; quand il est de dix, elle porte le nom de Médaille d'Or.

Le modèle de bronze est également accordé aux veuves de guerre non remariées qui, répondant aux conditions prévues à l'article 1^{er} du présent décret, ont, au décès de leur mari, trois enfants légitimes vivants dont l'un au moins âgé de 5 ans.

Les enfants morts pour la France comptent au même titre que les enfants vivants pour l'obtention de la médaille.

La Médaille de la Famille Française peut être attribuée, à titre posthume, si la proposition en est faite dans les deux ans du décès de la mère ou, par mesure transitoire, dans l'année de la publication du présent décret.

ART. 3. — Les demandes ou propositions tendant à l'attribution de la Médaille de la Famille Française sont déposées à la mairie de la résidence habituelle des intéressées puis transmises avec l'avis motivé du maire, celui de l'Union Départementale des Associations Familiales et tous autres avis utiles, à une Commission départementale de la Médaille de la Famille Française, pour examen.

Les dossiers sont ensuite adressés au Ministère de la Santé Publique et de la Population avec l'avis du préfet, sauf si ce double avis est défavorable. Le Ministre en saisit une Commission supérieure de la Médaille de la Famille Française qui est chargée, notamment, de vérifier si les candidatures sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

La médaille ne peut être attribuée si la Commission supérieure émet un avis défavorable.

ART. 4. — La Médaille de la Famille Française est conférée par décret contresigné par le Ministre de la Santé Publique et de la Population.

Le Ministre peut limiter l'attribution des médailles en fixant un contingent annuel qu'il répartit entre les départements.

ART. 5. — Les titulaires de la Médaille de la Famille Française reçoivent un diplôme constitué par un extrait du décret d'attribution; il peut, en outre, leur être délivré un insigne, dont le port est autorisé.

Elles sont également autorisées à porter une médaille suspendue à un ruban.

Les insignes et médailles doivent être conformes aux modèles officiels arrêtés par le Ministre de la Santé Publique et de la Population.

ART. 6. — Lorsque l'une des conditions prévues à l'article 1^{er} du présent décret cesse d'être remplie, le droit de porter l'insigne et la Médaille de la Famille Française, ainsi que le bénéfice des avantages attachés à la possession de cette distinction peuvent être retirés selon la même procédure que celle prévue pour son attribution.

En cas d'urgence ou de démerite notoire et en attendant qu'une décision de retrait intervienne, les droits et avantages visés à l'alinéa précédent peuvent être suspendus par le Ministre de la Santé Publique et de la Population ou par le Préfet qui en réfère immédiatement au ministre.

Les chefs des parquets transmettent au Ministre de la Santé Publique et de la Population, copie des jugements criminels, correctionnels ou de police concernant les titulaires de la médaille.

ART. 7. — Un arrêté du Ministre de la Santé Publique et de la Population fixe les conditions d'application du présent décret et notamment la composition des commissions prévues à l'article 3, les modalités de l'instruction des demandes et propositions et les caractéristiques des médailles et insignes.

ART. 8. — Un ou plusieurs arrêtés pris de concert avec les ministres intéressés, fixeront les conditions d'application du présent décret aux familles françaises d'Algérie, de l'Union Française et de l'étranger.

ART. 9. — Le décret du 26 mai 1920, modifié par les décrets du 22 octobre 1920, et 10 août 1941, le décret du 25 juin 1920, le décret validé n° 3.301 du 13 décembre 1943, le décret n° 47-1000 du 4 juin 1947 et toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Sont maintenues les dispositions de l'article 2 du décret du 3 mars 1945.

ART. 10. — Le Ministre de la Santé Publique et de la Population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel de la République Française*.

Fait à Paris, le 22 octobre 1947.

Paul RAMADIER.

Par le Président du Conseil des Ministres :

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population,
R. PRIGENT.

Activités de la Maison de l'Education Populaire

CONFÉRENCES

Le 2 octobre, la section de Saint-Cloud du Mouvement Français pour l'Abondance, a inauguré, à la Maison de l'Education Populaire, la première de la série de conférences économiques qu'elle doit organiser chaque mois dans notre ville.

Disons tout de suite que cette première a obtenu un brillant succès auprès des nombreux Clodoaldiens qui avaient répondu à l'invitation des organisateurs.

La soirée débuta par un remarquable exposé de Pierre CLERC qui fit une récapitulation des découvertes et des progrès techniques qui ont été réalisés depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.

La documentation de Pierre CLERC est complète, et il intéressa vivement l'assistance par l'énumération des moyens de production qui sont aujourd'hui à la disposition des hommes.

C'est en fonction des moyens de production dont nous disposons que Jacques GUCENHEIM (Lauréat du Concours d'Orateurs d'André GILLOIS), étaya sa conférence.

Avec un talent qui lui est particulier, il démontra à l'auditoire qu'en moins d'un siècle, la vie du monde a été bouleversée par des découvertes sensationnelles, et qu'il était absurde de penser que cela peut être sans influence sur la structure économique et sociale. Le

conférencier insiste sur le fait que le progrès technique ne s'arrête pas, que son développement s'accélère, qu'il a toujours pour conséquence une augmentation de la production possible, accompagnée d'une réduction du travail humain; enfin, qu'il a un caractère d'universalité, qu'il vient de partout, qu'il déborde les frontières, et en assure lentement l'inévitable nivellement. Quelques questions furent posées à l'orateur qui répondit avec une précision remarquable à chacune d'elle, à la satisfaction de tout le monde.

En résumé, excellente réunion pour la Maison de l'Éducation Populaire, pour la section de Saint-Cloud du M. F. A., dont la prochaine conférence traitera plus particulièrement de l'Économie distributive.

**

Le 9 octobre, M. DUVIVIER, licencié ès-lettres, *Président du Centre International d'Astrologie*, nous a révélé le Comte Henry de Boulainvilliers.

Boulainvilliers fut à la fois un historien que ses successeurs n'ont pas dépassé en méthode, un politique dressé contre les abus du pouvoir absolu, un économiste que nos hommes d'État modernes ont copié sans qu'ils s'en soient doutés, un philosophe de la conciliation et de la paix des esprits dont on s'inspirerait avec profit, et, par dessus tout cela, un des plus grands astrologues connus.

Après sa causerie sur Henry de Boulainvilliers, M. DUVIVIER amorça une prochaine conférence sur l'*Astrologie*. Selon lui, l'Astrologie est la reine des connaissances qui englobe toutes les autres. Elle permet d'établir avec une grande sûreté, la connaissance des tempéraments, des dispositions physiologiques et des aptitudes professionnelles d'un individu quelconque. Mais elle est incapable de prévoir l'avenir. Il faut donc se méfier des annonces des journaux et des offres d'horoscope pour 50 ou 100 francs. Le *Centre International d'Astrologie* fait la chasse à tous les astrologues primaires qui exploitent le public. Il importe, en effet, que l'Astrologie soit professée, étudiée et interrogée avec le respect que l'on doit à une très grande chose.

**

Le 23 octobre, M. LAURENCE, publiciste colonial, a fait, devant une salle comble, une causerie très documentée et très applaudie sur *Madagascar*. Après avoir rappelé que Madagascar suscitait déjà l'intérêt de Colbert, le conférencier fit un rapide historique de notre colonie et s'étendit longuement sur l'œuvre magnifique de civilisation accomplie par Gallieni et ses successeurs. Il montra les possibilités de développement économique d'une île particulièrement favorisée en richesses naturelles et il affirma sa certitude que les troubles actuels ne sont que passagers, la population indigène étant, dans son ensemble, très satisfaite des réalisations françaises. Dans quelques semaines, tout sera rentré dans l'ordre, mais il importe d'associer progressivement les indigènes à la gérance de leur territoire.

**

Le mardi 18 novembre, M. R. LAURENT, Ingénieur et Professeur à l'École Centrale de T.S.F., fera une conférence sur les dernières découvertes scientifiques (énergie nucléaire, radar, etc., etc.). M. R. MARTIN donnera une suite à l'exposé de M. Jacques GUGENHEIM sur « L'Économie distributive ».

**

M. DEVEZE, professeur de droit à la Sorbonne, fera, le 27 novembre, une conférence sur la Grèce 1947. Tableau politique et économique.

THEATRE

L'Amicale du Centre prépare *Topaze*. Cette pièce sera jouée au début de décembre.

BALS

Le 26 octobre, l'U.J.R.F. a organisé une sauterie remarquablement réussie.

La Chorale de Saint-Cloud prévoit un grand bal pour le 22 novembre.

Les Anciens Elèves des Ecoles Laïques prévoient une sauterie tous les quinze jours.

Bibliothèque Municipale

Nouveaux livres

SÉRIE C. - PHILOSOPHIE

JALABERT Jacques : <i>La Théorie Leibnizienne de la Substance</i>	15.028
JAMES William : <i>Précis de Psychologie</i>	15.029

SÉRIE G - BEAUX-ARTS

OLIVIER Paul : <i>Raimu ou la Vie de César</i>	85.006
--	--------

SÉRIE K. - VOYAGES ET GEOGRAPHIE

GUY Noël : <i>Rome</i>	21.013
MAYBON A. et J. : <i>Le Japon</i>	21.015
PERCHERON Maurice : <i>L'Indochine</i>	21.014
ZENKER et GUY Noël : <i>Prague</i>	21.012

SÉRIE L. - LITTÉRATURE ET ESSAIS LITTÉRAIRES

FAGUET Emile : <i>18^e Siècle</i>	50.069
FAGUET Emile : <i>19^e Siècle</i>	50.070
GUIMBAUD Louis : <i>En Cabriolet vers l'Académie</i>	50.066

SÉRIE N - ROMANS

BAZIN René : <i>Les Oberlés</i>	50.647
MAUROIS André : <i>Climats</i>	50.648
MAUROIS André : <i>Climats</i>	50.648
THARAUD Jérôme et Jean : <i>La Maîtresse Servante</i>	50.646

SÉRIE O. - BIBLIOTHEQUE DE LA JEUNESSE

BRONTE C. : <i>Jane Eyre</i>	50.109
BRONTE C. : <i>Jane Eyre</i> (2 ^e tome)	50.110
CAMPBELL Réginald : <i>Poo Lorn l'Éléphant</i>	50.116
CAMPBELL Réginald : <i>Terreur dans la Forêt</i>	50.120
CHANDON G. : <i>Récits tirés du théâtre grec</i>	50.080
CROISSET Francis DE : <i>Nouv avons fait un beau Voyage</i> ..	50.114
CUMMINS Miss : <i>L'Allumeur de Réverbères</i>	50.107
CURWOOD James-Oliver : <i>Le Bout du Fleuve</i>	50.117
CURWOOD James-Oliver : <i>Le Piège d'Or</i>	50.115
DOUPLCS WIGGIN Kate : <i>Les Locataires de la Maison Jaune</i>	50.112
DUMAS Alexandre : <i>La Tulipe Noire</i>	50.113
HUMAN Marcelle et Georges : <i>Récits et épisodes de la Révolution</i>	50.089
FILLEUL de PETIGNY : <i>Contes Algériens</i>	50.088
JAUBERT Ernest : <i>Récits du terroir Russe</i>	50.085
LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE : <i>Contes et Légendes de Flandre</i>	50.081
MAEL Pierre : <i>Robinson et Robinsonne</i>	50.111
QUINEL et DE MONTGON : <i>Contes et récits du Canada</i> ..	50.084
QUINEL et DE MONTGON : <i>Contes et Légendes du Far-West</i>	50.089
QUINEL et DE MONTGON : <i>Contes et Légendes du Maroc</i> ..	50.082
THOMAS L. : <i>Contes et Légendes de Finlande</i>	50.085
TOUDOUZ Gustave : <i>Reine en Sabots</i>	50.119
VALLEREY Gisèle : <i>Contes et Légendes de Chine</i>	50.083
VERNE Jules : <i>Le Chancelier</i>	50.108
VERNE Jules : <i>Les Frères Kip</i>	50.106
WEBSTER Jean : <i>Papa Fauchoux</i>	50.118

Heures d'ouverture de la Bibliothèque. — Mardi : 15 heures à 16 heures; mercredi : 11 heures à 12 heures; jeudi : 17 heures à 19 heures; vendredi : 11 heures à 12 heures; samedi : 15 heures à 18 heures.

Salon de lecture. — Tous les jours, sauf le lundi et le dimanche après-midi : de 10 heures à 12 heures; de 15 heures à 18 heures.

Don de livre

M. Georges LEROUSSEAU, professeur de culture physique, demeurant à Saint-Cloud, 11 bis, avenue de la Pommeraie, a fait don à la Bibliothèque Municipale d'un livre très intéressant intitulé « *Le Devoir Physique Quotidien* », qui vient d'être édité par le journal *Le Monde*. Nos remerciements.

In Memoriam

Monsieur A. MOGUEZ

Par voie d'affiches, la Municipalité et le Conseil Municipal ont fait part à la population du décès de M. A. MOGUEZ, professeur honoraire au collège Chaptal, ancien Maire de Saint-Cloud, de 1926 à 1935, ex-rédacteur au *Siècle* et à l'*Estafette*, de Jules Ferry, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre Royal de Belgique, Officier de l'Instruction Publique, Chevalier du Nitcham Yftikar.

Ses obsèques eurent lieu le jeudi 18 septembre 1947, en présence de différentes personnalités et d'une foule nombreuse venue lui rendre un dernier hommage.

M. F. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, accompagna le corps et prononça sur la tombe du regretté A. MOGUEZ, une allocution dont nous avons extrait les passages suivants :

« M. A. MOGUEZ, maire de Saint-Cloud, de 1926 à 1935, était une des figures les plus sympathiques et les plus connues de Saint-Cloud où il habitait depuis l'année 1900.

« Homme du Nord, né à Douai, mais méridional de tempérament, il faisait corps avec sa petite cité d'adoption, qu'il ne quittait que pour sa villa de Fort-Mahon ensablée par les vents du large. Issu d'une grande famille de coloniaux, de militaires et de marins, il avait foi dans les destinées de notre pays. Il aimait passionnément la France. N'avait-il pas été professeur d'histoire et de littérature au collège Chaptal ? Il y était aimé par des générations de lycéens qui le blaguaient un peu, peut-être, mais l'adoraient. Foncièrement bon, il leur pardonnait et bavardait inlassablement avec eux. Ces entretiens valaient les meilleurs de ses cours, qui d'ailleurs, étaient fort appréciés.

« Après la première grande guerre de 1914-18, tout pénétré du plus pur esprit républicain, il fut l'animateur des grandes idées de son époque d'activités; celle qu'on regrette aujourd'hui pour sa douceur, sa franchise et son honnêteté.

« Dès 1907, il combattait pour la justice sociale aux côtés de René WEILL, d'ARMENGAUD, de SIMONNOT, avec le concours de trois amis intimes : Emile NEZ, Gustave LEROUX, Auguste HARDOUIN. Tous ces noms bien connus et bien honorés à Saint-Cloud.

« Pendant la magistrature de M. TISSOT, il œuvra magnifiquement en qualité de 1^{er} adjoint. Puis, à la mort de ce dernier, en avril 1926, il devint maire à son tour et travailla à améliorer bien des services de la commune. C'est lui qui, le premier, pensa à doter Saint-Cloud de l'éclairage public, dont nous jouissons aujourd'hui. C'est à lui que nous sommes redevables des agrandissements de la mairie et de certains groupes scolaires. C'est lui encore qui voulut doter Saint-Cloud d'un lycée. Il n'était pas question à ce moment-là du lycée actuel de Saint-Cloud, et c'est sur les terrains de la Porte-Jaune qu'il aurait voulu édifier le lycée. Nous devons le remercier d'en avoir préparé la réalisation auprès des différentes administrations, et nous devons louer sa largeur de vue.

« Enfin, c'est à lui que revient l'initiative de la création d'un musée d'histoire locale. Ce musée était son bien, sa chose. Il disparaît trop tôt, à la veille presque de l'inauguration des nouveaux locaux qui vont nous permettre de présenter les trésors qu'il avait commencé d'accumuler, dans un meilleur cadre.

« Telle a été l'œuvre de celui que nous pleurons aujourd'hui. Nous devons le remercier pour les 27 années passées au service de notre collectivité, au service de ce Saint-Cloud qu'il a tant aimé et dont il était si estimé. »

DES NOUVELLES DES COMMUNES DE LESSAY ET WITTENHEIM FILLEULES DE SAINT-CLOUD

M. LECOCQ, précédemment adjoint au Maire et président de l'Association des Sinistrés de Lessay, a été élu maire sur une liste d'Union Locale, patronnée par la Municipalité sortante, à l'exception du maire qui ne s'est pas représenté. Voici le résultat des élections et les remerciements adressés à la population de cette commune.

Inscrits : 644; votants : 512; majorité absolue : 249.

Sont élus : Liste d'Union Locale : MM. BECQUET, 319 voix; BOETTE, 378; COUSIN, 413; FRÉMONT, 372; GOUTIERE, 415; HINGAND, 434; Jean HENRI, 364; LEClerc, 345; LECOCQ, 392; LEVAVASSEUR, 250; MAURICE, 421; MESLIN, 336; REGNAULT, 318.

13 élus. — M. LEGRAND, maire sortant, non candidat, 128 voix.

Remerciements

Puisque les électeurs et électrices de Lessay viennent de faire confiance à la Liste d'Union Locale, patronnée par la Municipalité sortante, nous ne pouvons que leur confirmer les remerciements que nous leur adressions à la suite des élections des 29 avril et 13 mai 1945.

Vous avez compris que les élections municipales ne sont pas des élections pour satisfaire une ambition personnelle, et qu'il faut à la tête d'une commune une équipe homogène d'hommes laborieux, décidés à prendre leurs responsabilités.

Fière de l'honneur qui lui est fait, appréciant le poids de la tâche qui lui est confiée par devoir tout simplement et sans souci des « Honneur », la Liste d'Union Locale, élue au complet, est plus que jamais animée du désir de « Servir ».

Elle sait ce que ce mot signifie.

Mais elle attend des habitants de Lessay la même compréhension, elle leur demande de l'aider, avec désintéressement, chaque fois que l'intérêt général l'exigera, elle réclame de tous beaucoup de sens social et de bon esprit, c'est à cette condition seulement qu'elle continuera son œuvre bien commencée et qu'elle vous dit : Amis, tous à la tâche et vive Lessay.

La liste de l'Union Locale et le Conseil Municipal sortant.

LES ÉLECTIONS A WITTENHEIM

De même que Lessay, la deuxième commune, filleule de Saint-Cloud, Wittenheim (Haut-Rhin), nous a fait parvenir le résultat des élections que nous publions ci-après :

Effectif du Conseil Municipal : 23 membres.

Composition politique du Conseil sortant : 11 S.F.I.O., 9 Communistes, 2 Indépendants Gauches et 1 Indépendant droite.

Pour le premier tour de scrutin, trois listes en présence :

1^o Liste de la Démocratie Socialiste avec à sa tête le Maire sortant, M. GOETSCHY;

2^o Liste d'Union Résistante et Républicaine pour la Défense des Intérêts Communaux (communistes);

3^o Liste Indépendante de Renaissance Communale.

Electeurs inscrits : 3.126 - Votants : 2.301; Nuls : 162. Suffrages exprimés : 2.139 - Majorité absolue : 1.070 voix.

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Liste n^o 1 : une moyenne de 815 voix, aucun élu.

Liste n^o 2 : une moyenne de 399 voix, aucun élu.

Liste n^o 3 : une moyenne de 853 voix, aucun élu.

Il reste donc, pour le deuxième tour de scrutin, encore l'ensemble du Conseil à élire. Les listes en présence

sont les mêmes, sans aucune exception. La liste Indépendante est appuyée par le R.P.F.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Inscrits : 3.124 - Votants : 2.413 - Bulletins nuls : 71 - Suffrages exprimés : 2.341.

Ont obtenu :

Liste de la Démocratie Socialiste: une moyenne de 958 voix. 8 élus.

Liste d'Union Républicaine et Résistante pour la Défense des Intérêts Communaux : une moyenne de 294 voix, aucun élu.

Liste Indépendante de Renaissance Communale avec l'appui du R.P.F., une moyenne de 1.026 voix, 15 élus.

Répartition des élus par nuance politique :

S.F.I.O. : 6 - Indépendants Droite : 15 - Indépendants Gauche : 7.

Majorité politique du nouveau Conseil : Indépendant avec nuance R.P.F.

Parmi les élus figure également le maire sortant.

Séance du Conseil Municipal du 31 octobre 1947, ayant à l'ordre du jour l'élection du maire et des adjoints :

- a) M. Constant RICHAERT, Indépendant, est élu maire au premier tour du scrutin avec 14 voix contre 8 pour M. GOETSCHY, maire sortant et 1 bulletin blanc;
- b) MM. LEHR Armand, WEISBECK Eugène et ETEPHAN Georges sont élus respectivement premier, deuxième et troisième adjoint, chacun au premier tour du scrutin avec 14 voix et 9 bulletins blancs. (Tous Indépendants).

Nous adressons nos chaleureuses félicitations aux élus.

Salles chauffées

Au cours des hivers 1945-1946 et 1946-1947, des salles chauffées ont été mises à la disposition de la population et, en particulier, des personnes âgées, pendant la période des grands froids. Il en sera de même cette année.

Ces salles chauffées se trouvent 11, rue Albert-I^{er}, dans un local dépendant du dispensaire des Coteaux et rue de l'Hospice, dans la salle de la cantine du Centre qui a été remise en état.

De même que les années précédentes, le meilleur accueil sera réservé aux personnes qui fréquentent ces salles, auxquelles des boissons chaudes seront distribuées. Des journaux, revues, magazines, etc., ainsi que des jeux divers, seront mis à la disposition des usagers de ces salles.

Ravitaillement et Rationnement

REGIMES

Tickets spéciaux de matières grasses

1°) *Bénéficiaires de suppléments de matières grasses, Catégories prioritaires.*

Conformément aux instructions reçues du Ravitaillement Général de Seine-et-Oise, des tickets spéciaux de matières grasses pour novembre-décembre seront délivrés uniquement aux bénéficiaires des régimes suivants:

- Régime N° 3.
- Régime n° 4.
- Femmes enceintes et allaitant.
- Donneurs de sang.
- Déportés politiques.

Ces tickets de matières grasses seront honorés en beurre par les détaillants.

2°) *Bénéficiaires de suppléments de matières grasses, autres catégories.*

Suivant les mêmes instructions, il sera remis de nouveaux tickets aux bénéficiaires des régimes de suralimentation et autres suppléments, comportant des attributions de matières grasses.

La valeur de chaque ticket a été fixée à 100 grammes. et porte comme indication : « 22 Viande ».

Ces tickets seront honorés en margarine par les détaillants.

TEXTILES

Attribution de vignettes points de textiles 1947 aux familles nombreuses

Les familles nombreuses peuvent obtenir, en cas de besoin, des vignettes points de textiles 1947, destinées à l'achat de linge de maison sur demande adressée à M. le Préfet de Seine-et-Oise, Direction des Affaires Economiques, 2^e bureau.

La demande devra être déposée à la Mairie, Service du Ravitaillement, qui transmettra.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE PRIORITÉ

Le renouvellement des cartes de priorité aura lieu du 12 au 30 novembre, à la Mairie, Service du Ravitaillement, tous les jours, sauf le dimanche et le mardi après-midi, entre 9 h. et 12 heures et de 14 h. à 17 heures.

Catégories bénéficiaires

Il est rappelé que les catégories bénéficiaires de la Carte Nationale de Priorité sont les suivantes :

- a) Mères de 4 enfants de moins de 16 ans.
- b) Mères de 3 enfants de moins de 14 ans.
- c) Mères de 2 enfants de moins de 4 ans.
- d) Femmes enceintes et mères allaitant.
- e) Mères médaillées de la famille.
- f) Personnes de nationalité française, ayant charge d'enfants ou mères étrangères dont tous les enfants sont Français (à titre exceptionnel).

AVIS ET COMMUNIQUES

CROIX-ROUGE FRANÇAISE Comité de Saint-Cloud

AVIS IMPORTANT

Le Comité de la Croix-Rouge de Saint-Cloud, 26, rue Dailly, se met à la disposition de toutes personnes désirant envoyer des nouvelles ou des colis en Indochine, aux otages, prisonniers ou déportés du Viet-Nam. Les colis peuvent être expédiés de France ou payés en France et partir d'Hanoï.

Prière de se renseigner au siège auprès de Made-moiselle GÉRODOLLE ou de téléphoner, de 19 h à 21 h., à M. HOUET, Molitor 58-85.

**

LES BEAUX-ARTS

Le Troisième Salon des Artistes Clodoaldiens (qui groupent les artistes, artisans d'art et les amis des arts graphiques et plastiques de Saint-Cloud), ouvrira ses portes à la Maison de l'Éducation Populaire, 26, rue Dailly, à la fin du mois de novembre.

On croit savoir que, cette année encore, pendant quinze jours, des œuvres de qualité, nombreuses et variées, seront exposées dans plusieurs grandes salles. Un important catalogue comprendra des peintures, des aquarelles, des gravures, des dessins, des céramiques, des reliures, des broderies et dentelles, en un mot des beautés multiples.

Professionnels, amateurs, gens de goût de Saint-Cloud, de Paris et d'ailleurs, attendent avec impatience le jour du vernissage : samedi 29 novembre prochain.

LA SOCIÉTÉ L'UNION SPORTIVE et ATHLÉTIQUE « LA CLODO »

La Société l'Union Sportive et Athlétique « La Clodo », informe les jeunes gens et jeunes filles désireux de pratiquer le basket que des séances d'entraînement ont lieu chaque dimanche matin, entre 10 heures et midi, sur le terrain de sports scolaires, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud.

Très prochainement auront lieu sur ce terrain, sous la direction et la surveillance de moniteurs qualifiés de la Société « La Clodo », des séances d'éducation physique et de préparation aux courses de vitesse, 60, 80 et 100 mètres; aux sauts en hauteur et longueur, volley-ball, lancer de poids.

Les adhésions sont reçues sur place en vue de la constitution des équipes de basket et la création des sections d'athlétisme et de crosse-country pour la saison 1947-1948.

Le Président de l'U. A. S. « La Clodo »
POULAIN.

COLOMBOPHILIE

La Société Colombophile « L'Éclair de Saint-Cloud », organise une exposition de pigeons-voyageurs, le 7 décembre prochain, chez un de ses membres actifs, M. Charles SABATIER, café-restaurant, 3, rue Royale, à Saint-Cloud.

Le jugement au standard permettra d'admirer, en quatre catégories (vieux mâles, jeunes mâles, vieilles femelles, jeunes femelles), les plus beaux types de pigeons de sport et reproduction.

Les lauréats des concours aux voyages 1947, seront exposés.

A partir de 14 heures, des colombophiles qualifiés seront heureux de vous accueillir et de vous documenter. *Entrée gratuite.*

Tous les dimanches, à partir du 23 novembre, dès 14 heures, par groupe de deux, les amateurs des trois sociétés sœurs : « Éclair de Saint-Cloud », « Aigle de Boulogne », « Hirondelle de Suresnes-Nanterre », y exposeront leurs colombiers.

Le Secrétaire : DELANDRE.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR L'ABONDANCE Section de Saint-Cloud

Dans le but de compléter la documentation d'un grand nombre d'auditeurs présents à sa réunion du 2 octobre dernier, la Section de Saint-Cloud du Mouvement Français pour l'Abondance organisera deux conférences, le mardi 18 novembre prochain, à 20 h. 45, à la Maison de l'Éducation Populaire, 26, rue Dailly.

M. Raymond LAURENT, ingénieur et professeur à l'École Centrale de T. S. F., traitera tout particulièrement des dernières découvertes scientifiques (énergie nucléaire, radar, etc.)...

Quant à M. Raymond MARTIN, il aura pour mission de donner une suite au récent exposé de M. Jacques GUGENHEIM et sa conférence contradictoire sera consacrée à un sujet d'actualité : « Qu'est-ce que l'Économie Distributive » ?

Les Clodoaldiens sont cordialement invités à cette réunion dont l'entrée sera gratuite.

Le Secrétaire,
R. LALLART.

P.-S. — Les personnes désireuses de souscrire à une adhésion au *Mouvement Français pour l'Abondance*, peuvent s'adresser à la permanence, café Le Provençal, 8, place du Pas.

Histoire de Saint-Cloud

Saint-Cloud sous le Premier Empire 1804 - 1814

Les dix années que connut le palais de Saint-Cloud sous le Premier Empire sont, sans conteste, parmi les plus brillantes de son histoire. Cette période qui s'ouvrit par la journée du 18 mai où l'Empire Français fut proclamé, fut constellée de fêtes grandioses. Chaque cérémonie, tel que le baptême du prince Napoléon-Louis (1), la fête de la Saint Napoléon (2) et plus encore le

(1) 24 mars 1805.

(2) 15 août de chaque année.

second mariage de l'Empereur et le baptême du Roi de Rome, suscitèrent des réceptions dont l'éclat et l'importance furent rarement égalés, jamais surpassés.

Il serait fastidieux de suivre année par année le déroulement de ces séjours impériaux. A Saint-Cloud, l'étiquette était semblable à celle des Tuileries : Leurs Majestés dinaient en tête à tête, excepté le dimanche où toute la famille impériale était admise à la table de l'Empereur. Les souverains et Madame Mère étaient seuls assis sur des fauteuils et les autres, rois, reines, princes et princesses de la famille impériale n'avaient droit qu'à des « chaises meublantes ». Quant aux soirées, un contemporain les a relatées dans ses souvenirs : « ...Au cercle du soir, l'Empereur fait sa partie, alors il n'y a plus dans le salon le moindre intérêt pour personne; mais il en résulte un très vif lorsqu'il circule, parce que sa conversation, quoique rarement gaie et jamais futile a un grand charme et une espèce d'originalité qui fait que l'on écoute et que l'on recueille avec avidité ses moindres mots. L'Empereur recherche de préférence les savants. A ce titre, Laplace, Monge, Berthollet, Lacépède, Chaptal et beaucoup d'autres encore, ont souvent le plaisir d'entretenir sa conversation. Avec ces messieurs, Sa Majesté passe alternativement et volontiers de la littérature à la politique, et de la science aux arts libéraux. » Outre le cercle, les soirées à Saint-Cloud étaient occupées, deux fois par semaine, en général, par des spectacles donnés sur le théâtre du palais. M. de Rémusat, chambellan de l'Empereur, avait la charge de leur organisation. Mme de Rémusat rappelle combien ces fonctions lui donnaient d'embarras : « En vain choisissait-on, raconte-t-elle, dans notre répertoire théâtral, quelques-uns de nos chefs-d'œuvre, en vain nos meilleurs comédiens s'évertuaient à lui plaire, le plus souvent, Napoléon apportait à ces représentations un esprit préoccupé et distrait par la gravité de ses rêveries. Il aimait le talent ou plutôt la personne de Talma; il lui donnait beaucoup d'argent et le recevait familièrement. » Constant, le valet de chambre de Napoléon, ajoute que sur le théâtre de Saint-Cloud, bien souvent, le spectacle n'était fait que de pièces et de morceaux. On prenait un acte d'un opéra, un acte d'un autre, ce qui était fort contrariant pour les spectateurs que la première pièce avait commencé à intéresser. Mais il arrivait assez fréquemment aussi que l'on jouât des comédies et c'était alors, ajoute Constant, une grande joie pour toute la maison : l'Empereur, lui-même, y prenait beaucoup de plaisir. « Combien de fois, je l'ai vu se pamer de rire en voyant Baptiste, cadet dans les « Héritiers »... « Les classiques et les modernes se partageaient les faveurs impériales; la comédie française, l'opéra-bouffe et l'opéra-comique alternaient, mais les acteurs du Français étaient les plus souvent appelés. Il faut dire qu'il y avait alors une pléiade de tragédiens et de comédiens de grande classe : Mme Duchesnois, Mlle George, Mlle Contat, Mlle Volnais, Mlle Marc, etc. Quant aux hommes : Talma, Lafond, pour ne citer que les plus admirés.

Les journées les plus étourdissantes que vécut le palais de Saint-Cloud furent sans nul doute à l'occasion du mariage civil de Napoléon I^{er} avec Marie-Louise d'Autriche. La jeune archiduchesse, au-devant de laquelle l'Empereur était allé à Compiègne, arriva à Saint-Cloud le 30 mars, à la fin de la journée. Le 31 se passa en réception de députation venues pour saluer la nouvelle impératrice. Le cardinal Gonsalvi va nous faire le récit de la présentation des cardinaux. Il faut dire que celui-ci, après avoir été l'un des meilleurs instruments du Concordat et de ce fait, fort prisé, s'était ensuite montré très hostile au divorce et au nouveau mariage de Napoléon. Avec un groupe de treize cardinaux, il résolut de ne pas assister au mariage civil, mais il con-

sentit à être présenté à la future souveraine : « ...Nous allâmes tous à Saint-Cloud, le 31 mars. Pendant que nous attendions dans le grand salon la venue des souverains et que nous étions tous réunis, rois, cardinaux, princes de l'Empire, j'eus à soutenir un assaut des plus vifs du duc d'Otrante, ministre de la police, pour m'amener ainsi que les autres cardinaux au mariage civil de l'Empereur. Entrèrent alors les souverains : l'Empereur, tenant par la main la nouvelle Impératrice, lui présenta successivement toutes les personnes. Lorsqu'il fut arrivé à nous : « Ah ! s'écria-t-il, voici les cardinaux ! » et nous passant lentement en revue, il nous nomma à l'Impératrice un à un, ajoutant pour quelques-uns leur qualité, ce qui lui fit dire de moi : « C'est celui qui a fait le Concordat ». Personne ne parlait, mais chacun s'inclinait. L'Empereur fit cette présentation avec un visage plein d'affabilité et de courtoisie. Il voulait essayer de triompher de notre opposition dont il était instruit. »

Le soir, il y eut spectacle. On donna *Zaïre* et un ballet. Voici le récit de cette soirée par le comte de Clary, gentilhomme autrichien, envoyé pour trois mois en mission à Paris et qui laissa de son séjour et des réceptions auxquelles il assista, une relation pleine de vie et d'humour. « En rentrant, je trouve une invitation pour le spectacle de Saint-Cloud. J'ai mis mon uniforme chocolat (l'uniforme de la landswer de Bohême), un peu diné et suis allé à Saint-Cloud. Pour gagner la salle de spectacle, on traverse l'Orangerie qui, encore remplie d'arbres comme de raison et richement éclairée par des lampes de couleur, avait un extrême air de fête. Le théâtre est petit mais fort joli. Tout le monde était bien brodé et assis : les femmes invitées aux galeries, la cour dans les loges. Silence le plus parfait. Au moment où l'Empereur arrive, on se lève et la toile se lève également. On jouait *Zaïre* qui m'a fait le plus grand plaisir : Lafond semble parfait en Orosmane; Mlle Volnais, bien pleureuse en Zaïre; Damas, bien laid en Nérestan; Baptiste, bien ennuyé en Lusignan, auquel il donne, s'il est possible, encore cinquante années de plus que n'en comporte le rôle. Après *Zaïre*, charmant divertissement; on dansait; Mmes Gardel, Clotilde, Millière, Bigottini, Chevigny. Force guirlandes de lauriers, beaucoup de couronnes de roses s'unissaient en une allégorie dont on fait grand usage par ce temps d'hymen impérial. Comme j'étais placé sous la loge impériale, je n'ai pu voir l'impression qu'un bon spectacle produit sur l'Impératrice. La cour baillait joliment : Madame de Montmorency, entre autres, avait fait son nid dans le coin d'une loge; elle a dormi comme chez elle et bien d'autres aussi. »

Le comte de Ségur, grand maître des cérémonies, avait dressé tout le programme des fêtes qui devaient se dérouler les 1^{er} et 2 avril, tant à Saint-Cloud qu'aux Tuileries. Jamais le palais de Monsieur ne vit dans la galerie d'Apollon plus somptueux cortèges; la présence des hauts dignitaires et officiers de la maison d'Italie doublait la suite habituelle et déjà éclatante de l'Empereur. Au fond de la galerie, on avait placé sur une estrade, surmontée d'un dais, deux fauteuils, l'un à droite pour l'Empereur, l'autre à gauche pour l'Impératrice. A 2 heures, traversant le cabinet de l'Empereur, la salle du Trône, la salle des Princes et le salon de Mars, le cortège impérial entra dans la galerie, précédé par les huissiers, les hérauts d'armes, les pages, les aides et maîtres des cérémonies, les officiers de la maison d'Italie, les écuyers, aides de camp, chambellans, etc... et enfin, les Princes, les grands dignitaires et les princes de la famille impériale. Derrière Leurs Majestés suivaient le Grand Maréchal du Palais, le Grand-Maître de la maison d'Italie, les grands aumôniers de France et d'Italie, le chevalier d'honneur de

l'Impératrice et le Premier Ecuyer portant le manteau. Les dames d'honneur de France et d'Italie, la dame d'atours, les princesses de la famille, les dames du palais, etc...

(A suivre).

H. KRANTZ-MANONCOURT,

Chargée de mission à la Direction des Beaux-Arts.

ÉTAT CIVIL DU MOIS D'OCTOBRE 1947

NAISSANCES

Florence, Marie, Anne Bel. — Geneviève, Marie, Hélène Sauvaget. — Mireille, Charlotte, Aimée Blanchot. — Jean, Bernard Nicoli. — Bernard Blond. — Jean, Claude, Michel Deroc. — Gérard, Julien, Georges Perrod. — Annick, Janine, Germaine Duminil. — Danielle, Fernande, Yvette Viellard. — Jean, Patrick Hardy. — Michèle, Jeanne, Marie Monatte. — Pierre Gaim. — Nadine, Rose, Marie Haguet. — Patrick, Robert Hutteau. — Nicole, Maria, Françoise Poirier. — Dominique Azieri. — Danielle Azieri. — Jean, Pierre, Michel Beaudenon. — Michel Morvan. — Chantal, Patricia Roby. — Marie, Christine, Berthe Germaine Poisson. — Danielle, Jacqueline, Albertine Joubert. — Jean, Pierre, Simon, Henri Guilbert. — Josette Crenn. — Gérard Jean, Paul, Baptiste Gaudin. — Jackie, Jean Homo. — Daniel Beaudenon. — Renée, Olga, Thérèse Barot. — Jean, Henri, Pierre Barrois. — Jacques Zinck. — Hélène, Marie Fioni. — Bernadette, Yvonne Blambert. — Elisabeth, Marie, Chantal de Ruffi de Pontevez Gevaudan. — Patrick, Jean Lammens. — Pierre, Marie, François, Marcel Gaudry. — Annie, Françoise Jeannin-Girardon. — Malika, Josette Hammani. — Patrick, Jacques Pereira-Nicolau. — Michel, Sylvio Renault. — Annie, Jeanne, Louise, Robert Place. — Muriel Inquiet. — Solange, Michèle Weppe. — Martine, Jeanne, Madeleine L'Etang. — Claude, Roger Briend. — Gérard Cazenave. — Annie, Joëlle Ouvre. — Michel, Henry, Gilbert Raynaud. — Danièle, Françoise Auby. — Georges, Maurice, Jules Gaunet. — Jean, Claude Reverdy. — Thierry, Gilbert, Charras. — Jean, Philippe, Pierre, Jacques Roulier. — Alain, Ernest Kiechen. — José, Joseph Nehar. — Danielle, Thérèse, Bernadette Cellier. — Dominique, Arlette Braquet. — Christian, Pierre de Crop. — Ginette, Marcelle, Victorine Eudeline. — Janine Reillande. — Jocelyne Tromeur. — Martine Restoueix. — Monique, Chantal Le Galloudec. — Alain, Marceau, François Duval. — Monique, Josiane Roussel. — Catherine, Andrée Grange. — Serge, Maurice Merle. — Michel, Eloi Marrel. — Ghislaine, Georgette, Solange Muller. — Charles Nazarian. — Alain Dominique Martin. — Françoise, Aline Legout. — Alain Jacques Rabold. — Gérard, Lionel Amiôt. — Guy, André, Bernard Savéan. — Jean, Pierre, Lucien Peronin. — Marie, Claude Tavan.

MARIAGES

Edouard Fouché et Emilienne Han. — Pierre, Roger Martin et Jacqueline Chatonnet. — André, Marius Pleau et Christiane, Sylvaine Lavolot. — Louis, Albert Vidal et Adrienne, Elvire Anthore. — Antoine, Roger Voltaire et Suzanne, Juliette Auge. — Jean, Gabriel Huat et Thérèse, Louise, Hélène Cassard. — Jacques, Joseph Dourlens et Christiane Thuét. — Jules, Paul Biziaux et Reine, Charlotte Andrieux. — André, Jean Gaillard et Blanche, Marguerite Burel. — Raul Danan et Marie, Octavie Quenault. — Maurice Quiquerel-Boucar et Germaine Chevallier. — Roger Duluard et Marcelle Pascal. — Michel, Victor Ollivier et Emilienne, Flora Boulanger. — Alfred, Marcel Maffi et Jacqueline Garascia. — Julien Spannet et Georgette, Eugénie Leroy. — André, Eugène Pernot et Francisca Engelsschalk.

DECES

Joséphine-Amélie Brechat, 77 ans. — Colomba Summaro, veuve Pizzi, 55 ans. — Victoire-Yvonne Velsch, femme Vignon, 41 ans. — Georges-Théodore-Louise Mahé, 75 ans. — Dimitri Fedossoff, 55 ans. — Julia, Léone Charbonnet, femme Ariaga, 44 ans. — Daniel Lamoure, 9 mois. — Evangelos Panayotou, 53 ans. — Gaston, Charles Dulniau, 66 ans. — Giacomo Matteodo, 59 ans. — Urbanie, Elodie Coopman, veuve Janssen, 84 ans. — Marie-Camille Garnier, veuve Gillet, 83 ans. — Julia-Victorine Hautin, 84 ans. — Blanche-Léontine Durand, veuve Detrieux, 69 ans. — Alexandrine Nief, femme Baret, 81 ans. — Estève-Maxime-Eugène Confians, 42 ans. — Lucien-Emile Houin, 78 ans. — Louis-Armand-Célestin Bordelais, 74 ans.